# RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

Fraternité-Justice-Travail

### PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

#### LOI N° 2019 – 04 DU 17 JANVIER 2019

portant autorisation de ratification de l'accord de crédit signé à Cotonou, le 28 novembre 2018, entre la République du Bénin et Rabobank, dans le cadre du financement partiel des travaux complémentaires à la deuxième phase du projet de protection de la côte à l'Est de Cotonou.

L'Assemblée nationale a délibéré et adopté, en sa séance du 14 janvier 2019 ;

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

## Article premier

Est autorisée la ratification, par le Président de la République, de l'accord de crédit d'un montant de vingt-quatre millions neuf cent soixante-dix-neuf mille deux cent quatre virgule quatre-vingt-quatorze (24 979 204,94) Euros, équivalant à seize milliards trois cent quatre-vingt-cinq millions deux cent quatre-vingt-quatre mille trois cent trente-cinq (16 385 284 335) francs CFA, signé à Cotonou, le 28 novembre 2018, entre la République du Bénin et Rabobank, dans le cadre du financement partiel des travaux complémentaires à la deuxième phase du projet de protection de la côte à l'Est de Cotonou.

#### Article 2

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.-

Fait à Cotonou, le 17 janvier 2019

Par le Président de la République, Chef de l'État, Chef du Gouvernement,

Patrice TALON.-

Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation,

Le Ministre de l'Économie et de<u>s</u> Finances,

Séverin Maxime QUENUM

Romuald WADAGN

Le Ministre du Cadre de Vie et du Développement Durgble,

José TONATO

<u>AMPLIATIONS</u>: PR: 6 - AN: 4 - CC: 2 - CS: 2 - CES: 2 - HAAC: 2 - HCJ: 2 - MEF: 2 - MJL: 2 - MCVDD: 2 - AUTRES MINISTERES: 19 - SGG: 4 - JORB: 1.